



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 01/02/2024

Séance du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint puis de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 6), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Guillaume BAILLY

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

OBJET : 9 - Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Première répartition de l'année 2024

Délibération n° 007430

Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Première répartition de l'année 2024

Rapporteur : Elise AEBISCHER, Adjointe

Commission	Date	Avis
1ère Commission	11/01/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subvention en réponse à trois demandes universitaires d'un montant de 5 000 € et à une demande d'association privée d'un montant de 300 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 5 300 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I - Colloque universitaire

1 500 € pour l'Université de Franche-Comté qui organise les 20 et 21 juillet 2024 le congrès « 16th Biannual ICOS Symposium : Equity, Diversity and Inclusion in the Olympic Games ».

Le CEROU a pour vocation de fédérer les études, les enseignements et les travaux de recherche relatifs à l'olympisme menés et délivrés au sein de l'UFC ou en dehors de celle-ci. À cette fin, il coordonne des collaborations entre les composantes et entités de recherche de l'UFC afin de favoriser l'émergence d'études, d'enseignements et de travaux communs sur le thème de l'olympisme. Le CEROU permet également d'associer des équipes issues de composantes et d'unités de recherche extérieurs à l'UFC dans le cadre de contrats entre l'université et ces établissements tiers

Ce congrès a pour but de :

- Permettre, en prélude des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024, de réunir les chercheurs des différents continents œuvrant pour une meilleure compréhension des cultures associées à l'Olympisme ;
- Publier les travaux des chercheurs associés à une meilleure compréhension des cultures liées à l'Olympisme dans les Actes du 16e Symposium bisannuel d'ICOS;
- Mettre en réseau les chercheurs internationaux pour créer des synergies et des collaborations dans le domaine de la recherche concernant les études olympiques;

Elaborer un numéro spécial de la Revue Olympica-The International Journal of Olympic Studies consacré aux liens qui sont à privilégier entre l'Olympisme et l'Education.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

Environ 100 participants sont attendus au CEROU, Place St Jacques,

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 35 608 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

1 500 € pour l'Université de Franche-Comté qui organise les 22 et 23 juillet 2024 le congrès « 4th International Colloquium of Olympic Studies and Research Centres ».

Depuis les Jeux Olympiques de Londres 2012, l'un des Centres universitaires d'études et de recherches olympiques (CERO) du pays hôte organise l'année des Jeux un colloque réunissant les représentants des CERO.

Les éditions précédentes ont été organisées par les CERO de l'Université de Loughborough (Grande-Bretagne) en 2012, de la Pontificia Universidade Católica do Rio Grande do Sul (Brésil) en 2016 et de l'Université de Tsukuba (Japon) en 2021.

Lors des discussions finales de la 3ème édition du colloque, exceptionnellement organisée en ligne, tous les participants ont convenu de poursuivre la tradition et le Centre d'études et de recherches olympiques universitaires de l'Université de Franche-Comté a accepté la responsabilité d'organiser cette nouvelle édition, qui se tiendra les **22 et 23 juillet 2024 à Besançon**.

Le comité d'organisation du colloque est heureux d'inviter les représentants des 67 CERO de 23 nations qui font partie du réseau à se retrouver et à enrichir le dialogue et la collaboration entre ses membres.

La recherche au sein du CEROU est multidisciplinaire à savoir : économie, droit, art antique, médecine, sport, sciences... c'est dans cet esprit, que sera organisé en juillet 2024, le « 16th Biannual ICOS Symposium »: *"Equity, Diversity and Inclusion in the Olympic Games"*.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

Environ 100 participants seront attendus au CEROU, Place St Jacques.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 35 608€.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

2 000 € pour l'Université de Franche-Comté qui organise du 8 au 10 juillet 2024 le congrès « European Meeting on Game Theory (SING) ».

Le Centre de REcherche sur les Stratégies Économiques (CRESE, UR 3190) est un laboratoire de recherche de l'université de Franche-Comté. Il couvre un large éventail d'activités liées à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée en sciences économiques. Le CRESE est membre de la Graduate School TRANSBIO d'UBFC, de la MSHE Ledoux, de la ZAAJ et de la FR Educ, au niveau régional ; du GDRE Monnaie, Banque et Finance et du GDR Théorie des jeux, au niveau national.

La conférence internationale European Meeting on Game Theory est historiquement connue sous le nom de « SING » (Spain, Italy and Netherlands meeting on Game theory). Comme son nom l'indique, SING19 sera la dix-neuvième édition de cette conférence. SING18 a été organisée en juin 2023 à Messine en Italie. C'est l'unité de recherche CRESE (Centre de Recherche sur les Stratégies Économiques) de l'université de Franche-Comté qui organisera la conférence internationale, en 2024, à Besançon.

La conférence, qui accueille des scientifiques du monde entier, s'étale sur trois jours, du 8 au 10 juillet 2023. Elle comprendra 4 sessions plénières et entre 130 et 150 présentations acceptées dans le cadre de l'appel à contribution.

Tous les domaines de la théorie des jeux sont abordés, y compris et sans prétendre à l'exhaustivité : les jeux coopératifs, les réseaux, les modèles d'appariement, les jeux dynamiques, les jeux évolutionnaires, les jeux stochastiques, le vote, les enchères, le marchandage. La conférence accueille également des travaux traitant des applications de la théorie des jeux dans des domaines tels que : l'environnement, l'énergie, la santé, la politique, l'organisation industrielle, la gestion et d'autres encore.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

Environ 150 participants seront attendus à l'UFR SJEPG, Campus de la Bouloie.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 55 000€.

En cas d'accord, la dépense totale 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

II. Séminaires/colloques privés

300 € pour l'association Bisontine des Etudiants en Industrie Pharmaceutiques qui organise les 23 et 24 janvier 2024 le séminaire « Sémitech 7ème édition ».

Cette année aura lieu la 7ème édition du Sémitech. Il s'agit d'un séminaire à propos des biotechnologies. Il aura pour thème le microbiote. Il a pour projet, d'organiser des conférences présentées par des industriels locaux ainsi que des chercheurs académiques venus de toute la France. Le but est de toucher un public le plus large possible, allant des différents professionnels réunis sur Témis Santé, mais aussi des étudiants de filières Pharmacie, Sciences et Ecoles d'Ingénieurs. Ce séminaire se renouvelle depuis 6 ans, où il a été abordé différents thèmes au cours de ces dernières années comme la vaccination, l'avenir de l'oncologie, le cancer colorectal dans le domaine des biotechnologies ou encore les CAR-T cells.

Le séminaire se déroulera sur 2 journées.

Environ 100 participants seront attendus à Bio Innovation.

Le budget prévisionnel de ce séminaire au rayonnement national est de 1 661,54€.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2) et M. André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **1 500 € à l'Université de Franche-Comté (CEROU), dans le cadre du congrès « 16th Biannual ICOS Symposium : Equity, Diversity and Inclusion in the Olympic Games »,**
- **1 500 € à l'Université de Franche-Comté (CEROU), dans le cadre du congrès « 4th International Colloquium of Olympic Studies and Research Centres »,**
- **2 000 € à l'Université de Franche-Comté (CRESE), dans le cadre du congrès « European Meeting on Game Theory (SING) »,**
- **300 € à l'Association Bisontine des Etudiants en Industrie Pharmaceutiques, dans le cadre du séminaire « Sémitech 7ème édition ».**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention* : 0

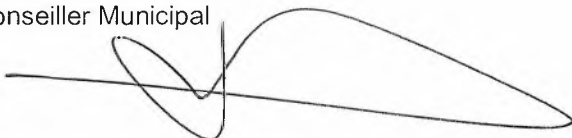
Conseillers intéressés : 9

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

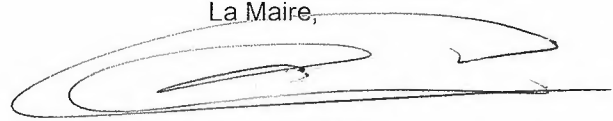
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

M. Guillaume BAILLY,
Conseiller Municipal



Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT